

ABONNEMENT

Saumur	
En an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
En an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces	la ligne....	20
Réclames	—	30
Faits divers	—	75

RESERVES SONT FAITES

— Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
— Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

Voir les Dernières Nouvelles à la fin de la 3^e page.

SAUMUR, 30 MARS

A LA CHAMBRE

La Chambre accorde à M^{me} Renan une pension de 6,000 fr. III

M. de Mun questionne le gouvernement au sujet des incidents de Saint-Denis.

M. Ribot répond qu'une information judiciaire étant ouverte, il est tenu à une grande réserve. Il éprouve les mêmes sentiments que M. de Mun à ce sujet : le gouvernement a montré qu'il était décidé à protéger la liberté du culte, et il continuera à prendre toutes les mesures nécessaires.

On s'occupe ensuite des ouvriers de chemin de fer, à l'égard desquels les Compagnies n'observent pas les règlements et les lois imposés. Puis on aborde la discussion sur les sociétés coopératives.

AU SÉNAT

Le Sénat adopte l'article 80 et dernier, puis l'ensemble du budget est voté par 223 voix contre 44.

INFORMATIONS

À l'issue de la séance du Sénat, M. Tirard s'est rendu près du président du conseil pour lui faire part de son découragement du rejet du projet de loi sur les opérations de Bourse.

Il s'en est suivi une altercation violente : M. Ribot a reproché à M. Tirard de ne jamais consulter ses collègues, ce qui ne l'empêchait pas de poser à lui tout seul la question de cabinet.

Notre gouvernement, pressenti s'il enverrait un ambassadeur extraordinaire à Rome aux fêtes des noces d'argent des souverains, a répondu que, la plupart des puissances se contentant de faire présenter leurs congratulations par leur ambassadeur ordinaire, la France suivrait leur exemple.

Il ne serait pas impossible que M. le juge d'instruction Franqueville abrégât ses vacances afin de reprendre la direction de l'instruction de Panama par suite de l'incident Carpentier que M. le procureur général considère comme très grave.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES

Le gouvernement va demander un douzième provisoire, mais M. Peytral, président de la commission du budget, est d'avis qu'on en vote deux, parce qu'il est à prévoir que le budget ne sera pas voté le 1^{er} mai.

La Voix du Peuple, de Draguignan, dit que le préfet du Var revient de Paris avec ce mot d'ordre de M. Ribot : « Par tous les moyens il faut que M. Clémenceau soit réélu. »

LES VICTIMES DES SOCIALISTES

M. Babilland, manufacturier, qui a eu le crâne fendu par une chaise dans la bagarre de l'église paroissiale de Saint-Denis, est dans un état désespéré. Le maire socialiste de Saint-Denis est un de ses anciens ouvriers.

LES SCANDALES DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

Un journal du soir dit que M. Donial, directeur de l'imprimerie nationale, vient de mettre en disponibilité illimitée M. Monot, employé du contrôle, pour avoir dénoncé au parquet des malversations commises dans cet établissement.

Rappelons que le sieur Girard, dénoncé par

ce contrôleur, va passer prochainement devant la Cour d'assises.

M. Ribot vient d'annoncer à la Commission d'enquête que M. Clément, commissaire aux délégations, est mis à la disposition de M. Andrieux pour arrêter Arton.

On télégraphie de Berne que le Conseil des Etats a approuvé les mesures prises par le Conseil fédéral relativement au commerce avec la France.

A SAINT-DENIS

Avant-hier, pour protéger le cardinal Richard contre la manifestation organisée par la municipalité socialiste, le préfet de police a dû envoyer de Paris cinquante inspecteurs de la Sûreté. Les brigades de gendarmerie de Saint-Denis, Epinay et Pierrefitte avaient été convoquées.

Les commissaires de police des deux circonscriptions avaient mobilisé tous leurs agents. Les tentatives des socialistes ont démontré que ces précautions n'étaient pas luxueuses, car il a fallu faire charger la gendarmerie à cheval pour que force restât à la loi.

UNE RECLAME

Un incident assez curieux vient de se produire à Cau-Jebec-en-Caux.

Une société, qui s'intitule « Libre-Pensée anticléricale et socialiste » avait fait annoncer une conférence publique et contradictoire.

Les curés et les vicaires de la région étaient invités à venir discuter « sur leurs privilèges » contradictoirement avec les orateurs parmi lesquels devaient se trouver M. Hubbard, député radical de Seine-et-Oise, et M. Bazille, député de la Vienne.

Ces préparatifs à grand orchestre n'effrayèrent point les prêtres du canton d'Elbeuf

qui se préparèrent à répondre à la provocation dont ils étaient l'objet. En présence de cette attitude inattendue, la société de la Libre-Pensée décommanda sa réunion et fit annoncer qu'elle aurait lieu... plus tard.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 29 mars 1893.

Le recul de la rente est dû à l'hostilité qui existe entre le parquet et la coulisse, à la veille d'une liquidation de fin de mois. Le 3 0/0 reste à 96.95 et le 4 1/2 à 106.17.

L'action de la Banque de France cote 3,920 au comptant et le Crédit Foncier se maintient à 974 fr.

La Banque de Paris est en nouvelle avance à 683. Cette hausse est justifiée par l'amélioration de la situation financière de l'Espagne constatée par une augmentation de 11 millions dans le rendement des impôts pendant les trois premiers mois de 1893.

La Société Générale conserve le cours de 475. Le Crédit Lyonnais est très ferme à 763. Le Comptoir National d'Escompte est demandé à 310.

L'action Immeubles de France est à 485. L'assemblée des actionnaires tenue le 28 courant a approuvé toutes les résolutions et la fixation du dividende à 25 fr.

L'obligation 3 0/0 2^e série des Chemins Andalous progresse à 312. Rappelons que les recettes du trafic sont en augmentation de 195,480 francs pour la période du 1^{er} janvier au 18 mars courant.

Les obligations Beyrouth-Damas-Hauran sont en reprise à 302. La compagnie n'a rien à redouter d'une ligne concurrente en projet, attendu qu'elle est en possession de tous les éléments du trafic entre le port de Beyrouth et Damas.

Les obligations de la C^e du Chemin de fer National de l'Equateur sont appelées à une plus-value prochaine, en raison de l'appui prêté par le gouvernement de l'Equateur à cette compagnie.

Le comptoir des Fonds Nationaux avec un capital porté de 2,500,000 fr. à 5 millions, sera en mesure d'étendre ses opérations et de maintenir à 60 fr. le chiffre de son dividende.

Les Chemins Economiques font 428.

CH. HEYMAN et C^o
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

12 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

On venait de quitter Launois et la colonne approchait de Saulce-aux-Bois quand Camille, armé d'une excellente lunette, croit voir à deux ou trois mille mètres une troupe à cheval.

Il appelle le maréchal des logis Riederer. lui passe sa lunette et lui fait signe de regarder.

— Ne dirait-on pas des uhlands ? lui dit-il en même temps ; il me semble que j'aperçois les fers de leurs lances qui brillent au soleil.

— Des uhlands ! fait le sous-officier, vous ne comprenez donc pas que ce sont nos éclaireurs qui...

Un obus tombant à vingt pas de lui l'interrompt ; le sable et la terre se mêlent à la fumée. Pendant un moment, on ne distingue plus rien, mais, dès que le nuage est dissipé, on s'aperçoit que le sous-verge du comte Camille est à terre, sans mouvement, la tête fracassée par un éclat du terrible engin.

Cependant, il n'y a pas un instant à perdre ; les traits sont enlevés et les canons mis en batterie contre la route qui est en remblai et dont le massif tient lieu d'épaulement.

Une batterie prussienne cachée par des arbres touffus est démasquée. Elle ouvre son feu : de l'infanterie et de la cavalerie se déploient pour la protéger.

La protéger contre qui ? La batterie de mitrailleuses est seule avec une compagnie du 35^e de ligne, pour soutenir la lutte. Seule, car elle a été coupée du reste de la colonne dont elle formait l'arrière-garde.

Mais le bouillant comte de Cresne l'a dit : sur le champ de bataille, le soldat français ne compte pas ses ennemis, et ce n'est pas le canonnier de Cresne qui fera mentir le grand seigneur.

Abrités derrière le remblai, nos artilleurs voient le danger, mais pas un ne perd son sang-froid. Ils mourront jusqu'au dernier, s'il le faut ; mais avant de mourir, leur devoir est de faire le plus de mal possible à l'ennemi : autant ils en tueront, autant de moins il en restera dans l'armée envahissante.

Le tir est bientôt réglé et déjà l'infanterie prussienne quitte la place ; c'est maintenant le

tour de l'artillerie de la suivre, mais ce n'est que pour laisser le champ libre à la cavalerie du 6^e corps allemand. Les uhlands et les cuirassiers blancs sont en ligne, ils prennent leurs dispositions pour fondre sur la batterie.

— Feu de salve, commande le brave capitaine de Rozilly.

Six étincelles brillent, six tonnerres grondent... Uhlands et cuirassiers blancs roulent par centaines dans la poussière.

— Que voyez-vous, de Cresne ? dit le capitaine en s'adressant au jeune soldat qu'il a chargé de suivre les mouvements de l'ennemi et de lui en rendre compte à tout instant.

— Ils ont reformé leurs rangs... ils arrivent au trot, les voilà qui s'arrêtent... c'est un ruisseau qui les empêche d'avancer... les bords en sont escarpés... jamais ils ne parviendront à le franchir... les chevaux se cabrent... ils refusent d'obéir.

Et le feu par salves continue.

Pas n'est alors besoin de lunettes pour voir ce qui se passe. Les cavaliers tournent bride... Ils fuient en désordre... une dernière salve, la salve d'adieu, les trouve encore à bonne portée... La déroute est complète !

Un immense cri de joie retentit dans la batterie. On se porte aux coffres, on compte les charges qui restent... Ah ! il était prévu que cette belle cavalerie prussienne si vantée prit la fuite !... Quelques salves encore... et c'eût été à coups de levier qu'il aurait fallu la combattre, le levier c'est l'*ultima ratio* des canoniers.

Le chemin est libre, mais, pour rejoindre le corps d'armée qui a continué sa marche, il faut faire un énorme crochet et remonter vers le nord.

Là aussi le canon se fait bientôt entendre. Ce sont les Wurtembergeois qui, de loin, saluent la batterie victorieuse. Ils sont à une distance trop considérable pour que les mitrailleuses puissent leur répondre. Les balles ne porteraient pas. On essaye cependant, mais sans espoir. Alors la pluie de feu redouble d'intensité, les obus tombent dru comme grêle au printemps... un projectile éclate près de la bouche d'un canon à balles ; le maréchal des logis Riederer tombe... il a reçu sept blessures, le maréchal ferrant Bélaïr, qui apportait une charge, a le bras gauche emporté et trois servants ou conducteurs sont plus ou moins grièvement atteints.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 30 MARS

Observations de M. DAVY, opticien
Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 8 h.		+ 17°
Ce matin, à 8 h.		+ 9°
Midi,	754 ^{m/m}	+ 20°
Hausse	» ^{m/m}	
Baisse	2 ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 4°

Le Jeudi-Saint à Saumur

Dès ce matin, tous les magasins de notre ville ont commencé leur toilette, et la soirée traditionnelle, avec le temps que nous avons, promet de présenter plus d'éclat que jamais.

Amateurs Vélocipédistes Saumurois

Dimanche dernier, les A. V. S. ont fait leur première sortie officielle de Saumur à Varennes et retour par Allonnes.

Une course a été organisée spontanément au cours de cette promenade ; et chacun est rentré enchanté de cette courte réunion.

Le dimanche 9 avril, deuxième sortie officielle. A cette réunion, il sera organisé une course au clocher.

Tous les Sociétaires (membres actifs, correspondants et honoraires) sont invités à y prendre part.

La Commission prie tous ceux qui sont possesseurs des insignes de l'U. V. F. de les porter aussi ostensiblement que possible et de se munir de la carte de Sociétaire qui sera absolument indispensable à ceux qui désireront prendre part au lunch qui sera servi, à l'arrivée, aux frais de la Société.

Des prix seront décernés aux premiers coureurs arrivés au but.

Tentative de vol à la Direction des Contributions Indirectes

Une tentative de vol a eu lieu, cette nuit, rue de Poitiers, à la Direction des Contributions Indirectes. On a enlevé les gonds, brisé les contrevents, cassé les carreaux de la fenêtre ; on a pénétré dans les bureaux qu'on a bouleversés ; puis, les voleurs sont partis emportant, pour tout butin, une barre de fer.

Tentative de vol au dépôt des charbons de Blanzay

Cette nuit, vers 3 heures du matin, des individus ont passé par dessus les murs du magasin de charbon des mines de Blanzay, quai Saint-Nicolas, et cassé un carreau. Le bruit a éveillé M. Magneron, gérant, qui se leva. Un second coup achevant de démolir les vitres, M. Magneron, par malheur, mit le pied sur

l'un de ses sabots et le bruit contre le plancher effraya le voleur dont M. Magneron ne put distinguer que le bras passant par le carreau.

Entendant l'homme fuir, le gérant prit sur la cheminée un revolver, dont il déchargea trois coups sur le voleur sans l'atteindre ; et l'inconnu repassa le mur.

Une ordonnance habitant une maison voisine s'est levé aux coups de feu, mais n'a pas aperçu le voleur.

C'est la troisième tentative de vol effectuée dans ce magasin.

Vol de lapins à Saumur

Dans les nuits du 28 au 29 et du 29 au 30 mars, on a volé à divers cavaliers de manège, qui possèdent des jardins le long des écuries, une demi-douzaine de lapins.

A la Blanchisserie, on a volé, cette nuit, cinq lapins.

On suppose qu'une bande de huit à dix individus, dont une femme qui a été vue dans la région ces jours derniers, a dû commettre ces vols.

Réunion des Voyageurs de Commerce

MM. les Voyageurs de Commerce de Saumur sont invités à vouloir bien assister à une réunion qui aura lieu au *Café du Commerce*, le dimanche 2 avril prochain, à une heure précise.

BUT DE LA RÉUNION : Organisation d'un *Banquet* amical pour le dimanche 21 mai 1893.

Les dispenses de recrutement

Pour éviter le retour de décisions rigoureuses à l'égard de jeunes conscrits dont les droits à la dispense ne peuvent pas toujours être complètement établis à la date fixée pour la révision de leur canton, le ministre de la guerre a envoyé une instruction spéciale aux préfets, dont l'application va être faite à la classe de 1892.

Quand un conscrit ne se présentera pas ou quand il aura été autorisé à se faire visiter dans un autre département, il y aura lieu, sans attendre la production du dossier, d'examiner avec grand soin, d'après la liste du tirage au sort, si l'absent ne s'est pas mis en situation de prétendre à l'une des dispenses légales, et de questionner le maire à ce sujet.

Lorsque la feuille de renseignements d'un conscrit visité au lieu de sa résidence ne parviendra pas au Conseil de révision le jour de sa visite, ce Conseil devra ajourner sa décision jusqu'à l'extrême limite de ses opérations, et provoquer, pendant le délai, la production du dossier de dispense.

Une nouvelle carte postale

La direction générale des postes et télégraphes s'occupe actuellement de la création

d'une nouvelle variété de cartes postales, dont la mise à l'essai en Angleterre a donné les meilleurs résultats.

Les nouvelles cartes seraient munies d'un talon, ce qui permettrait à l'expéditeur de garder par devers lui une copie abrégée de ses correspondances ; numérotées et attachées à leurs souches, elles formeraient comme un carnet de chèques, prêtes à être mises en circulation.

Moyennant le payement d'une taxe minime, l'expéditeur serait admis à faire apposer sur le talon le timbre du bureau de départ, et sa correspondance se trouverait ainsi revêtue, pour la date, d'un caractère d'authenticité faisant foi en justice.

Vol de charrette à bras

Le 20 mars, le sieur Bertin, forgeron à Amillou, remisait dans une cave, éloignée de 50 mètres de son domicile, une petite charrette à bras. Le lendemain matin, en ayant besoin, il alla chercher sa voiture et ne la trouva plus. Le vol a dû être commis au cours de la nuit du 20 au 21, car elle avait été aperçue dans la soirée par un voisin. M. Bertin ne porte de soupçons sur personne et attribue la soustraction à des nomades.

Voici le signalement de la charrette :

Longueur 1,80 ; largeur 0,70 ; hauteur 1^m à 1^m15 ; le corps peint en bleu ; roues peintes en jaune avec filet noir ; montée sur deux ressorts cintrés ; foncée de planches ainsi que les ridelles ; derrière, treuil avec cliquet ; brancard droit cassé, brancard gauche raccommodé.

La crise théâtrale

Les artistes sont, eo ce moment, très perplexes ; ils n'ont rien touché de ce qui leur est dû, et ils ne savent même pas dans quelle mesure ils seront payés.

Il est vrai que la subvention municipale leur est d'avance à peu près assurée, mais ils sont, eux aussi, comme tout le monde, c'est-à-dire intimement persuadés que :

« Un tient vaut mieux que deux tu l'auras. »

Et ils trouvent qu'on ne se hâte guère de les tirer d'embarras. Ils se préoccupent, à juste titre, de leurs engagements personnels, et, ma foi, l'on comprend qu'ils soient plus qu'ennuyés de tous ces fâcheux contre-temps.

Avant-hier, ils ont stationné pendant toute la journée devant la porte du théâtre, attendant avec impatience le moment de toucher quelque argent. Ce n'est qu'à sept heures du soir qu'on est venu leur dire que, tous comptes faits, ils pourraient toucher environ 50 0/0 des sommes qui leur sont dues. La conduite de M. Guillon est sévèrement appréciée par son personnel.

La santé de M. Guillon

M. Guillon, en ce moment, est tout à fait hors de danger, grâce aux soins énergiques

qu'on a pu lui donner à temps ; mais il n'en est pas moins très souffrant, et il faudra certainement quatre ou cinq jours avant que son état se soit amélioré.

L'Association Artistique

Lundi soir, les actionnaires de l'Association artistique se sont réunis pour la seconde fois, en assemblée générale, pour délibérer sur la situation faite à l'orchestre par le récent vote du Conseil municipal.

M. Jules Bordier, président, et, à sa suite, toute la commission administrative, ont donné leurs démissions.

Toutefois, il a été décidé que la liquidation générale serait renvoyée au 13 avril 1894. Une commission provisoire, composée de MM. de la Touchardière, Georges Bongère et Chesneau, a été nommée pour étudier un projet d'accord avec le nouveau directeur du théâtre.

La grève des fileuses et des retordeuses à Angers

Les ouvrières fileuses et retordeuses de la manufacture de la Madeleine se sont mises en grève mardi matin, à dix heures.

La cause de cette cessation de travail est que ces ouvrières demandent une augmentation de salaire.

Dans une réunion tenue avant-hier, à deux heures de l'après-midi, à la Bourse du travail, elles ont décidé :

- 1° D'être payées à la journée et non aux pièces, comme elles le sont depuis deux ans ;
- 2° Etre payées un minimum de 2 fr. 50 par jour au lieu de 1 fr. 80 à 1 fr. 90 qu'elles gagnent actuellement ;
- 3° Que la journée des fileuses du fil mouillé soit fixée à 3 francs.

Elles se sont engagées à ne pas reprendre le travail avant d'avoir reçu une solution favorable.

Plusieurs dévideuses arrêtées par suite du manquement de travail occasionné par la grève des peigneurs se sont solidarisées avec les grévistes.

Les grévistes sont au nombre de 52, mais elles espèrent être aujourd'hui le double sinon le triple, car, d'après elles, il est certain que les fileuses et retordeuses du Clon se joindront à elles.

Une statue à Joachim du Bellay

En 1887, un sculpteur habile, Léofanti, exposa une statue en pied de *Joachim du Bellay*, qui recueillit tous les suffrages.

M. Léon Séché, directeur de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, s'occupe de faire couler en bronze cette statue, et ouvre une souscription dans sa revue, pour que ce beau monument soit élevé à notre illustre poète, sur une place publique d'Ancenis, voisine du Petit-Liré. L'inauguration en serait faite au mois de septembre, à l'occasion de la réunion, dans cette

— Voyez comme ils m'ont arrangé, se contente de dire le brave Bélair à Camille en passant devant lui et, sa charge remise au premier servent, il court en chercher un autre.

Soul le maréchal des logis est hors d'état de continuer son service. Les autres blessés !... Pas un ne veut entendre parler de pansement.

Quitter leur pièce !... Et dans quel moment ! Tant qu'ils auront une goutte de sang dans les veines, ce sera pour la servir.

Braves enfants ! Combien peu, parmi eux, connaissent l'épisode de Ratisbonne, mais ils avaient le cœur français, et ils étaient bien commandés !!!

Cependant le ciel s'est couvert de gros nuages noirs et la nuit étend son voile épais sur les horreurs du combat. La batterie est ramenée à Novion-Portien où elle reçoit l'ordre de bivouaquer.

La pluie tombe à torrents, et rien pour s'abriter, après une aussi rude journée de fatigue, rien pour se reconforter, rien... rien, pas même un morceau de pain.

Il faut pourtant se tenir encore sur la défensive ; l'ennemi est là qui harcèle de toute part.

Mais le capitaine de Rozilly veille. Cet homme si frêle, si délicat qu'il semble qu'un souffle doive l'abattre, est de bronze comme ses canons. Il veille, et il ordonne aux autres de dormir.

Enfin la batterie a rejoint le gros du corps d'armée et bat en retraite avec lui sur Paris, ayant toujours l'armée prussienne sur les talons et échangeant de temps à autre, avec elle, quelques coups de canon.

CHAPITRE IV

COMMENT S'EFFONDRA LA FORTUNE DU COMTE DE CRESNE ET PAR QUELLE FATALITÉ LES PRÉCAUTIONS PRISES POUR LA CONSERVER FURENT PRÉCISÉMENT LA CAUSE DE SON ANÉANTISSEMENT.

Le 11 septembre, il y avait grande fête à la villa Dauphine ; grande fête de famille. Le mari aimé, le père chéri, celui pour la vie duquel on tremblait depuis plus d'un mois venait de rentrer dans Paris : la batterie était campée là, tout près, sur l'avenue de Neuilly.

Hélas ! le bonheur ne devait être que de courte durée. Quatre jours après, le 13, le 13^e corps recevait l'ordre d'aller, comme autrefois, s'installer dans le polygone de Vincennes.

N'importe ! Camille était à Paris et, de temps

à autre, il pouvait venir embrasser les êtres si chers à son cœur. Après les combats de Bagneux, de Villejuif, de Chevilly, il avait pu leur dire de vive voix :

— Me voici encore de ce monde. J'ai même eu de la chance de ne pas être blessé.

Mais tout d'un coup, après la bataille de Champigny, on ne l'avait plus revu. Les lettres que lui adressaient Andrée et Solange demeuraient sans réponse.

Plus de nouvelles... rien... rien !
Ceux-là seuls qui ont éprouvé les angoisses d'une aussi cruelle attente peuvent en comprendre les horreurs.

Des domestiques envoyés au camp reviennent sans avoir pu être renseignés.

La comtesse sera-t-elle plus heureuse ?

Accompagnée de sa fille, elle se fait conduire à l'entrée du fort. Là elle met pied à terre, s'informe et, guidée par un brave garçon qui, voyant une pauvre femme éplorée, s'est mis à sa disposition, elle se dirige, d'un pas fiévreux, vers les tentes qu'on lui dit occupées par la batterie de mitrailleuses.

Hélas ! au lieu d'une troupe nombreuse, gaie et insouciant, elle n'aperçoit plus qu'un petit groupe d'hommes silencieux et recueils.

lis. Quand la batterie était campée sur l'avenue de Neuilly, André l'avait vue composée de plus de cent artilleurs et, maintenant, c'est tout au plus si elle pourrait en compter trente.

— Le comte de Cresne ? demanda-t-elle d'une voix mal assurée ; Camille de Cresne ?

— Disparu ! lui répond un caouonier sans même lever la tête.

Disparu ! Quelle lugubre signification avait un pareil mot après une bataille aussi chaude que celle de Champigny !

Disparu !

Se souvenant tout à coup de l'amitié que le capitaine de Rozilly avait témoignée à son mari :

— Ne pourrais-je, du moins, parler au capitaine ?

— Il est mort.

— Au maréchal des logis ?

— Il est mort.

— Au brigadier ?

— On ne sait pas ce qu'il est devenu.

Alors ce fut Solange qui intervint pour couper court à cette funèbre litanie qu'elle prévoyait devoir être bien longue encore.
— Réjouissons-nous, ma bonne mère, fit-elle avec un courage plus affecté que réel, père n'est que... disparu... (A suivre.)

ville, de l'Association bretonne, que préside M. Audren de Kerdrel, comme directeur général; mais nous croyons savoir que cette réunion sera ajournée à l'année prochaine.

A ce propos, s'il faut en croire la *Revue des Provinces de l'Ouest*, « il pourrait bien se faire qu'un jour tout le littoral angevin, de Saint-Florent à Champtoceaux, fut annexé à l'arrondissement d'Anenis. » Le procureur de la République d'Anenis a conté qu'il avait été officiellement consulté, il y a quelques années, sur les avantages et les inconvénients de cette annexion.

Un veinard

Un de nos confrères d'Alençon publie la nouvelle suivante :

« Un homme heureux, c'est le dragon F... ordonnance chez un officier supérieur du 29^e dragons. Voilà qu'il vient de lui tomber du ciel, ou plutôt d'Amérique, un héritage de un million.

« C'est un oncle parti depuis longtemps du pays pour faire fortune en Amérique, et qui avait négligé jusqu'ici de donner de ses nouvelles à sa famille, qui lui laisse, en mourant, cette agréable surprise.

« F... est de la Sarthe, et va pouvoir attendre, avec impatience peut-être, mais à l'aise maintenant, la fin de son congé. »

Cet héritage, comme tous ceux du même genre, n'est sans nul doute qu'un canard.

Ecoles licenciées

La rougeole sévit violemment à Orléans. Le préfet a ordonné, pour parer au danger de propagation de l'épidémie, le licenciement immédiat, jusqu'au 40 avril pour les externats, jusqu'au 12 pour les pensionnats, des élèves des écoles primaires, communales et libres.

Hôtel de Londres

LACOTE - NIVET

Dîner. — Vendredi-Saint

MENU

Potage Crème d'orge
Canspés d'Anchois
Petites Bouchées Dieppoises
Barbillon au Beurre blanc
Saumon sauce Gênoise
Asperges sauce Mousseline
Œufs pochés à l'Oseille
Pâté de Truites, en croûte
Aloses rôties
Gâteaux de Riz aux Raisins
Dessert

État civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 28 mars. — Paul-Ernest Riel, journalier, 37 ans, veuf de Marie-Julienne Coué, rue de la Visitation.

Les succès constants et remarquables qu'obtient le traitement de Ch. VAIDY contre l'anémie et en général contre les maladies causées par l'appauvrissement du sang, nous font un devoir d'indiquer au public cette précieuse médication. Aucun traitement ne peut rivaliser avec les *Pilules Martiales* et le *Fébrifuge Végétal* de Ch. VAIDY, pharmacien, pour la guérison de l'anémie, de la chlorose, de l'eczéma, etc. — L'attention des médecins se porte, du reste, de plus en plus sur ces deux produits, dont la valeur incontestable attire chaque jour à leur inventeur de nombreuses lettres de louanges et de remerciements pour les guérisons obtenues. Le printemps est l'époque par excellence où l'on doit surtout traiter l'anémie, car c'est à ce moment qu'elle se déclare, ou se prononce d'avantage chez les sujets déjà atteints. Et il importe de se soigner avant que la maladie n'ait fait des progrès plus marqués. Avec le traitement de Ch. VAIDY, la guérison est certaine et ne se fait pas attendre longtemps. SEUL DÉPÔT : Pharmacie Centrale de Saumur, rue de la Tonnelie, 27, chez M. PRADEAU.

Bibliographie

Mémoires inédits de Bertrand de Beauvais

La librairie Plon vient de mettre en vente de très intéressants *Mémoires inédits de Bertrand Poirier de Beauvais* publiés par Madame la comtesse de La Bouère. Poirier de Beauvais, conseiller du Roi, émigra pendant la Révolution, fut chargé d'une mission en France, et se joignit au soulèvement de la Vendée. Il fut même membre du conseil militaire qui dirigeait les armées vendéennes. Après la pacification, il se réfugia à Londres, où il écrivit ses *Mémoires*, dont la précision prouve qu'ils ont été rédigés immédiatement après les tragiques événements dont ils présentent le tableau. Seul des chefs vendéens, il a raconté toute la guerre de 1793 à 1795. Cet ouvrage est un document historique et un récit d'un intérêt palpitant.

Un vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50. E. Plon, 10, rue Garancière, Paris.

CONSEILS ET RECETTES

MISE EN BOUTEILLES DES VINS

La lumière qui pénètre dans une cave doit être modérée : une lumière trop vive dessèche, une trop grande obscurité pourrit. Il faut éloigner d'une cave tout ce qui peut être susceptible de fermenter, bois verts, vinaigres, etc., et si l'on conserve les vins en cercles, les surveiller très attentivement. Une douve mal jointe, un trou de ver, peuvent causer la perte d'une pièce de vin tout entière. Les vins en barriques qui séjournent dans des celliers ou dans des caves doivent être placés sur des chantiers d'une hauteur de 15 à 20 centimètres environ, horizontalement, de manière à forcer la lie à se déposer dans le milieu même de la barrique.

LIQUEUR EXCELLENTE ET TONIQUE

Coupez les zestes de deux ou trois citrons que vous mettez à macérer, pendant huit jours, dans trois litres d'eau-de-vie avec une gousse de vanille et quelques grains d'ambrette, filtrez et sucrez selon votre goût avec un sirop de sucre.

Cette liqueur est tonique et bonne pour aider les estomacs paresseux.

homme honoraire de la chambre du roi et il va partout.

« Il a soixante ans, mais il n'en paraît guère que cinquante-cinq; puis il est fort soigneux de sa personne, très-actif; il n'est point exigeant, point humoriste: c'est ce que le monde appelle un homme aimable.

« Je ne sais rien de particulier sur son nom. Il est vicomte de Lorry, personne ne le conteste, cela doit vous suffire: vous serez donc vicomtesse; c'est fort joli, surtout pour une jeune femme. A vingt ans, quoique déjà duchesse, je regrettais de ne pas l'être.

« Adieu, ma chère belle, j'attendrai votre réponse chez moi toute la matinée.

« Duchesse d'ETOGES. »

La bonhomie de madame Granval n'avait pas compris l'impertinente obligeance de ce billet, et le mépris qu'il laissait percer pour le caractère d'Éléonore, qu'il affectait de louer. Le naïf bon sens et la délicatesse instinctive de Léonce ne s'y trompèrent pas.

— Éléonore a eu tort de prendre cette affaire aussi vivement, dit Léonce après avoir achevé sa lecture; mais, chère mère, cette lettre ne me donne pas une bonne opinion de madame d'Étoges: la position de ma cousine

CONVERSION

L'EMPRUNT DOMANIAL HYPOTHÉCAIRE D'ÉGYPTE 5 0/0

En exécution des décrets khédiviaux des 6 juin 1890 et 18 mars 1893, rendus avec l'assentiment des puissances et autorisant la conversion des Obligations Domaniales Hypothécaires d'Égypte 5 0/0, l'intérêt annuel desdites Obligations sera, conformément au décret du 25 mars courant, réduit, à partir du 1^{er} juin 1893, de 5 0/0 à 4 1/4 0/0.

Les porteurs qui n'accepteraient pas la réduction devront demander le remboursement de leurs titres, au pair, dans un délai à courir de la date du présent avis jusqu'au 10 avril prochain inclusivement, au plus tard.

Les demandes de remboursement doivent être adressées, à Londres, chez MM. N. M. Rothschild et Sons; à Paris, chez MM. de Rothschild frères et, au Caire, à l'Administration des Domaines de l'Etat, et les titres devront être déposés à l'appui de la demande de remboursement.

Les titres déposés seront remboursés au pair le 1^{er} juin prochain avec les intérêts semestriels à raison de 5 0/0 l'an, échus à cette date.

Les porteurs qui n'auraient pas demandé le remboursement de leurs titres, dans le délai ci-dessus indiqué, seront, aux termes de l'art. 13 du décret du 6 juin 1890, considérés comme ayant accepté la conversion.

Banque V^e Lambert et Fils

ORDRES DE BOURSE sans commission. — COUPONS : Paiement sans frais de tous Coupons. — Avances sur titres.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

TOUTES les bonnes CUISINIÈRES vous diront que le meilleur Tapioca est le Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES. Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires. Gros: 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

Dernières Nouvelles

LA COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget, dans sa séance de nuit, a voté, sur la proposition de M. Lockroy, une motion « protestant contre le vote » du Sénat, affirmant les droits de la Chambre » en matière financière, et invitant la Chambre » à renvoyer en bloc, au Sénat, le budget, tel » qu'elle l'avait primitivement voté. »

LE CAS DE M. ANDRIEUX

Nous avons dit que le bruit courait à la Chambre, que M. Ribot, prenant acte des déclarations de M. Andrieux, au sujet d'Arton, devant la Commission d'enquête, avait mis à sa disposition M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires.

Cette nouvelle se confirme entièrement.

Hier soir, à six heures quarante-cinq minutes, M. Clément, accompagné de son secrétaire M. Guillaume, s'est présenté chez M. Andrieux.

L'entretien a duré dix minutes à peine; mais il a été impossible de savoir ce qui a été dit: le policier et M. Andrieux observent à ce sujet le même silence.

Des amis de ce dernier assurent qu'avant huit jours, il fera procéder à l'arrestation d'Arton, à moins qu'une contre-police bienveillante ne vienne le gêner dans ses actes.

LES TROUBLES DE SAINT-DENIS

Les deux commissaires de police de Saint-Denis, MM. Belouino et Baude, poursuivent activement leur enquête.

Il est déjà établi, d'une façon certaine, que les actes de provocation doivent être attribués aux membres du conseil municipal.

Ce sont eux qui sont donc les auteurs responsables des scandales de dimanche.

Aucune nouvelle arrestation n'a été opérée; mais on assure que les conseillers municipaux Pillot, Picardet, Chalayer et Champion seront poursuivis.

Dernière Heure

Paris, 30 mars, 1 h. 30 soir.

Le conseil de cabinet s'est occupé uniquement, ce matin, des modifications introduites par le Sénat dans le budget et de la motion Lockroy adoptée par la commission du budget.

Il est possible que le cabinet soit amené à poser la question de confiance au sujet de cette motion; cela dépendra des incidents de la séance.

Le commissaire de police Clément a conféré longuement dans la matinée avec M. Andrieux. L'entretien a été tenu secret.

Il n'est pas question de mettre M. Clément à la disposition de M. Andrieux pour rechercher Arton. HAVAS.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR
Pois moyens, 1/2 litre 0,50 litre 0,95
— extra, — 0,60 — 1,10
— très fins, — 0,70 — 1,60
— extra fins, — 0,95 — 1,75
Haricots verts, — 0,50 — 0,90
— extra recommandé, — 0,55 — 1,00
— extra fins, — 0,90 — 1,90
Flageolets, — 0,60 et 0,90
Asperges, la boîte, 1,25 et 1,80
Harengs de Hollande, Sardines fumées, Morue d'Islande.
Conserves par 5 kil. hors ville; déduction des droits d'octroi.

Le Gérant: G. JOUAUST

558 Feuilleton de l'Écho Saumurois

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

Léonce s'empressa d'obéir à sa cousine, et il lut :

« Depuis que vous m'avez donné votre confiance, ma chère belle, je n'ai pas cessé un seul instant de penser à vous, et vous allez en avoir la preuve.

« Vous n'êtes pas, pardonnez-moi cette flatterie, une jeune personne comme une autre. Votre esprit est solide, votre raison est mûre; il n'y a rien de romanesque dans votre tête, rien de passionné dans votre cœur. Avec un caractère si supérieur, permettez-moi de vous dire qu'un mari jeune, aimant, serait fort malheureux avec vous, et vous rendrait à son tour fort malheureuse. J'ai donc pensé qu'un mariage à la fois brillant et sensé devrait parfaitement vous convenir, et je me hâte de vous en proposer un.

« Le vicomte de Lorry était un des meilleurs amis de M. d'Étoges, et il est resté le mien. Il a quarante mille livres de rente, il est gentil-

n'y est pas appréciée ce qu'elle vaut.

— Qu'y trouvez-vous donc à reprendre ?

— Je ne saurais citer précisément aucune expression, ma mère; c'est l'ensemble qui me déplaît, qui me choque; tenez, je vais essayer de résumer ma pensée: vous n'en écririez pas une pareille.

— Les femmes du grand monde ont un certain tour dans l'esprit qui n'appartient qu'à elles. Cela vient de l'éducation qu'elles reçoivent, des préjugés qu'elles sucent avec le lait, mais ne les empêche pas d'être bonnes et obligeantes au fond; et si Éléonore ne trouve pas la proposition de madame d'Étoges acceptable, elle aurait tort de la considérer comme offensante.

Ces paroles conciliantes, au lieu de calmer l'irritation de mademoiselle Loubert, la portèrent à son comble. Elle marchait à grands pas dans l'appartement, faisait craquer les articulations de ses doigts, et jetait des regards furieux, tantôt sur sa tante et tantôt sur Léonce. M. Verne avait quitté le salon lorsqu'elle y était entrée.

Le noble cœur de Léonce souffrait de l'état violent de sa cousine: à cette sympathie se joignait le désir d'empêcher la tempête d'é-

clater, il aurait voulu épargner cette épreuve à sa mère, et ce fut dans ce but qu'il dit affectueusement à Éléonore :

— Ma chère cousine, il faut que vous restiez en dehors de cette affaire, et que vous n'en paraissiez pas même blessée. C'est à ma mère et à moi qu'il appartient de faire sentir à madame d'Étoges que votre position mérite mieux que l'offre qu'elle vous fait. Nous remplirons ce devoir à l'instant même et convenablement, soyez-en sûre.

— Après le peu de souci que vous avez pris de mon bonheur, reparti Éléonore avec une fureur qui lui était presque l'usage de la parole, je ne vous confierai pas le soin de ma dignité. Je répondrai moi-même à madame d'Étoges, et elle saura si l'on peut offenser impunément une personne comme moi.

— Vous ferez ce que vous voudrez, ma cousine, dit Léonce, sans paraître ému de l'accusation d'Éléonore; mais vous n'empêcherez pas ma mère de faire une démarche qui est un devoir dans sa position.

— Vous ne répondez pas à ce que je vous ai dit, que je ne voulais pas confier le soin de ma dignité à ceux qui n'avaient eu nul souci de mon bonheur.

— Il est vrai que je n'ai pas répondu à cela, Éléonore; j'ai laissé ce soin à votre conscience; j'espère qu'elle l'a déjà rempli. (A suivre.)

Étude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

Séparation de corps

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 10 mars 1893, enregistré,

Aux requête, poursuite et diligence de M^{me} Gabrielle Landeau, épouse du sieur Urbain Leblanc, tonnelier, avec lequel elle est domiciliée de droit à Saint-Martin-de-la-Place, mais résidant de fait dite commune, chez son père, marinier, Contre le sieur Urbain Leblanc, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié,

Il appert que :

La dame Leblanc-Landeau a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec le sieur son mari.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, ayant occupé pour M^{me} Leblanc sur sa demande.

Saumur, le 29 mars 1893.

V. LE RAY.

Assistance judiciaire, décision du 4 octobre 1899.

Études de M^e LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Aux enchères publiques
RN 2 LOTS

En la Mairie de la commune de Forges et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet,

Deux PARCELLES de TERRE Et VIGNE

Sises commune de Forges

Dépendant des successions de M. et M^{me} BOUTIN-GIRARD.

L'ADJUDICATION aura lieu le Dimanche 23 Avril 1893, à 1 heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appardra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête de la chambre du conseil du Tribunal civil de Saumur, en date du onze février mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, lequel a homologué une délibération du conseil de famille des mineurs Boutin, ci-après nommés, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine, le trente janvier mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistrée ; Et aux requête, poursuites et diligences de :

M. Louis Meunier, propriétaire-cultivateur, demeurant à Courchamps,

Agissant au nom et comme tuteur datif des mineurs François et Aimée Boutin, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Doué-la-Fontaine, le sept novembre mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrée.

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le

Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ;

En présence ou dûment appelés de : M. Jean Boutin-Mérand, cultivateur, demeurant à Forges.

Pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Boutin, ci-dessus nommés, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant la délibération sus-énoncée du sept novembre mil huit cent quatre-vingt-douze :

Il sera, le dimanche vingt-trois avril mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure de l'après-midi, en la Mairie de la commune de Forges, et par le ministère de M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Un morceau de terre et vigne, situé au canton des Treilles-de-Landevée ou de la Treille-Allard, commune de Forges, d'une contenance d'environ trente-cinq ares vingt-cinq centiares, joignant au nord Louis Bara-Pineau, au levant Léger, au midi Louis Cognée, et au couchant un chemin.

Mise à prix 600 fr.

DEUXIÈME LOT

Un morceau de vigne, d'une contenance de treize ares vingt centiares environ, situé au lieu dit le Chemin-d'Igné, même commune, joignant au nord Bonnet-Goisard, au levant un chemin, au midi Moïnard

Pierre, au couchant Bonnet-Goisard, sus-nommé.

Mise à prix 70 fr.

Total des mises à prix : 670 fr.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant, soussigné.

Saumur, le vingt-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-treize.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le avril mil huit cent quatre-vingt-treize, fo Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, poursuivant la vente ;

2^o A M^e DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE très très COB, 8 ans, absolument net, très vite, toutes garanties, essai sur place. — Dressé au sabre et à l'obstacle. — S'attelle à toutes les voitures. — A vendre seul ou attelé à une charrette anglaise. S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois. Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Imprimerie P. GODET SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON
Fournitures de Cliches et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure
Demander les nouveaux prix.

ÉTABLISSEMENT MAGÉ ET CIVRAY

Rue des Boires, 6, et rue de la Chouetterie, 5, SAUMUR

INSTALLATION SPÉCIALE

Pour Noces, Festins, Fêtes de famille, Banquets, etc., comprenant : vaste Cour, Jardin, Salle à manger, Salons, Salle de jeux, et jouissant de l'intimité la plus absolue.

TENTE-SALON pouvant se transporter à volonté. — Le Service est fait à des prix très modérés et d'une manière irréprochable. — Nous laissons aux personnes la liberté de se fournir elles-mêmes le confortable de leurs repas tout en leur louant le matériel nécessaire. — Location en détail de tous les objets concernant le service, tels que : Vaisselle, Verrerie, Argenterie, Plats, Plateaux, Cristaux, Couverts, Linge fin, Tables et Sièges.

Les Diners sur commande se font à l'établissement ou en ville.

VINS FINS.

La Maison fait aussi les repas de noces, lunches ou fêtes de famille en dehors de son établissement.

GR^{de} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

Exposition d'Articles de Pâques et du 1^{er} Avril

Œufs et Poissons en Chocolat et en Sucre

Modèles les plus nouveaux de Vannerie fine et Porcelaine. — Poissons en carton, Surprises, etc.

GRAND CHOIX DE PAIN D'ÉPICE

Arrivages de primeurs tous les jours.

BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLE

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

R. BASTARD-BRÉHIN

SUCCESSEUR

13, quai Saint-Nicolas — SAUMUR

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

PRINTEMPS & ÉTÉ

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR

27, Rue d'Orléans, 27, Saumur

Exposition et Mise en Vente des Nouveautés de la Saison d'Été pour Pantalon, Costume complet, et Pardessus

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Beaux choix de Costumes complets 35 fr. sur mesure

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

LEMAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.